

**RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE AUX ASSEMBLEES  
GENERALES D'ACTIONNAIRES  
ANNEE 2007**

**DROITS DE VOTE**

En application de l'article 322-76 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, Raymond James Asset Management International rend compte dans le présent rapport, des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPCVM dont elle assure la gestion pour l'année 2007.

Le présent rapport précise :

- Le nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote
- Les cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « Politique de vote ».

La Politique de vote de Raymond James Asset Management International est accessible sur le site [www.rjami.com](http://www.rjami.com) :

- Raymond James Asset Management International n'a fixé aucun seuil de détention pour participer aux votes des résolutions soumises aux assemblées générales des sociétés françaises.
- Raymond James Asset Management International a fixé un seuil de détention de 2% du capital pour participer aux votes des résolutions soumises aux assemblées générales des sociétés étrangères.

Pour information, Raymond James Asset Management International tient à disposition de tout porteur de parts ou d'actions d'OPCVM qui en fait la demande l'information relative à l'exercice des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur. Ces informations sont également consultables au siège social de la société (article 322-77 du Règlement Général de l'AMF).

## VOTES AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

Les résultats suivants concernent les OPCVM qui détenaient des Actions Françaises durant l'exercice 2007.

### Nombre de vote aux Assemblées Générales

Nombre d'AG où RJAMI a voté	38	97.5%
Nombre d'AG où RJAMI n'a pas voté	1	2.5 %
Nombre total d'AG	39	100%

Le Dépositaire a la charge d'envoyer à Raymond James Asset Management International les convocations et formulaires de vote. La seule A.G où RJAMI n'a pas voté s'explique par l'absence de ces documents au jour de l'assemblée générale.

L'adoption du nouveau logiciel d'aide à l'exercice des droits de vote mis en place par notre dépositaire, la Société Générale (*Glass Custody*) en mai 2006, nous a permis de réduire significativement le nombre d'A.G où RJAMI n'a pas voté puisque nous passons de 6 en 2006 à 1 en 2007.

### Statistiques des votes du gérant

Type de vote par le Gérant	Nombre d'AG où RJAMI a voté	Pourcentage
Vote avec le Conseil d'Administration	5	13 %
Vote sur recommandation de l'AFG*	24	64 %
Vote sur décision personnelle du Gérant	9	23 %
Total	38	100 %

Les cas où le Gérant a voté sur décision personnelle (soit 9 assemblées) s'expliquent notamment par le fait que ces votes n'ont pas pu profiter des recommandations de l'AFG, ces dernières ne lui étant pas parvenues à temps.

Il en a ainsi été des titres suivants : TF1, Colas, Vinci, Géophysique, Dior, Sanofi, St Gobain, Vallourec (x 2).

### Conflits d'intérêts

Pour l'année 2007, il n'y a pas eu à relever de situation de conflits d'intérêts lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM gérés.

---

\* Association Française de la Gestion Financière